

MIMA

MARIONNETTE
ACTUELLE

CHARTRE D'ACCUEIL DU OFF MIMA 2022

MIMA est un festival international consacré aux formes contemporaines de marionnettes. Chaque année depuis 1988, début août et pendant 4 jours, la cité de Mirepoix et les villages alentours sont investis par des spectacles surprenants, audacieux et s'adressant à tous les publics. N'hésitant pas à créer des passerelles avec le cirque, la danse, les arts plastiques, le théâtre, la marionnette se fait innovante et pose un regard sensible sur le monde actuel. En accompagnement des spectacles, le festival propose des ateliers, un marché de créateurs, des soirées cabarets et dansantes et une cité médiévale scénographiée pour l'occasion.

Depuis 2016, le festival s'étend et ouvre une partie de sa programmation sur le pays d'Olmes, dans la ville voisine de Lavelanet. Le festival accueille chaque année une vingtaine de compagnies IN. Une vingtaine de compagnies OFF sont accueillis par un comité indépendant avec l'appui du festival MIMA.

*Le festival OFF se tient à Mirepoix. Les compagnies qui le souhaitent sont accueillies à condition de présenter un spectacle autour des **arts de la marionnette** : cette limitation est indispensable pour conforter la spécificité du Festival MIMA. C'est ce caractère unique qui a fait la renommée du festival et fidélisé un public que l'on se doit de respecter.*

La présente charte rappelle les principes de fonctionnement du OFF, lui permettant d'exister dans les meilleures conditions.

Article 1. Préambule

Dans un premier temps, les compagnies ont transmis au **comité du OFF** une documentation complète soit :

- un **dossier de présentation** du spectacle (description, résumé, articles, curriculum vitae des membres de la compagnie, photographies libres de droit)
- une **fiche technique** (espace scénique, représentation en extérieur, temps de montage/démontage)
- les noms et qualité de leur(s) responsable(s), ainsi que les coordonnées précises et le statut juridique (association, SA, SARL...) de leur structure.

Après avoir reçu l'accord explicite du **comité du off** relatif à leur participation :

- les compagnies confirmer leur venue **en signant la présente charte** et en la renvoyant à l'adresse mail suivante : production.mima@artsdelamarionnette.com

- les compagnies sélectionnées au OFF du festival peuvent, si elles le souhaitent, être **adhérentes de l'association FILENTROPE** MIMA. Cela n'est pas obligatoire, mais la démarche se traduit par un soutien de l'association organisatrice du festival. A cet effet, elles régleront une cotisation de 10 €, par chèque à l'ordre de l'association FILENTROPE ou par virement bancaire – coordonnées sur demande.

Article 2. L'accueil des compagnies

Durant le festival, le comité du OFF tient un point d'information à destination des compagnies, à l'allée des soupirs à Mirepoix.

A l'arrivée de chaque compagnie, le comité du Off et le coordinateur se verront remettre une pochette d'accueil accompagné d'un badge proposé et mis en place par l'équipe MIMA. Ce badge permet d'identifier les acteurs du OFF et donne accès aux spectacles payants du festival au **professionnel**.

Les compagnies auront la possibilité de stocker du petit matériel à l'école de musique (15 à 20 m2) situé près de l'allée des soupirs à Mirepoix.

Dans le cadre de la programmation OFF, MIMA rappelle qu'aucune rémunération, ni défraiements ne seront accordés. Si les compagnies le souhaitent, elles peuvent demander une participation du public.

FILENTROP

Association FILENTROPE - 6 rue vigarozzy, 09500 Mirepoix - tel : 05.61.68.20.72 - mail : mima@artsdelamarionnette.com
N° SIRET : 403 826 936 00045 / Code APE : 9001Z / LICENCES : L-R-20-3633 / L-R-20-3634

Article 3. Les lieux de représentations

Le lieu mis à disposition pour les spectacles du OFF est **L'ALLÉE DES SOUPIRS**, lieu central, dite La Promenade à Mirepoix.

Les horaires et lieux de passages sont proposés par l'équipe organisatrice du OFF, en cohérence avec la programmation générale du festival MIMA et dans un souci d'optimiser la diffusion de chaque spectacle (conditions techniques, qualité d'écoute des spectateurs...).

Le lieu de représentation, l'allée des soupirs, dispose d'un accès électrique et d'une arrivée d'eau.

Les organisateurs ne fournissent pas de matériel technique (sauf pour les représentations sous la Halle, équipée en son et lumière).

Article 4. La communication

Le comité du OFF prend en charge et de façon indépendante, la communication du OFF.

L'équipe MIMA relaye le nom des compagnies du OFF sur le site internet : mima.artsdelamarionnette.com et pourra relayer le programme du OFF à l'accueil du public et professionnels.

Article 5. Assurance

Chaque compagnie est tenue de fournir une attestation de responsabilité civile valable dans les dates de diffusion au OFF du festival. Le cas échéant, la compagnie devra adhérer à l'association FILENTROPE organisatrice du Festival MIMA pour être couverte de son assurance.

Article 6. Responsabilités

→ **MIMA – Association FILENTROPE:**

MIMA est responsable de l'obtention des éventuelles autorisations administratives, notamment en matière d'utilisation du domaine public.

MIMA déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation de la manifestation en matière de responsabilité civile.

MIMA ne prendra pas en charge les droits d'auteurs et les autres droits correspondants.

→ **La COMPAGNIE :**

La Compagnie se produit à Mirepoix, dans le cadre du festival OFF de MIMA, de sa propre initiative, à ses frais, et sous son entière responsabilité. Dans la mesure où elle rémunère son personnel, elle déclare assumer les responsabilités d'employeur qui lui incombent.

En cas d'accident du travail impliquant les employés de La Compagnie, celle-ci est tenue d'effectuer les formalités légales. Concernant les droits d'auteurs éventuels, La Compagnie s'engage à effectuer les déclarations préalables et le règlement des droits correspondants.

La Compagnie est responsable de son personnel et de son matériel ; si ce dernier est abîmé, volé ou perdu, elle ne pourra demander à MIMA aucun dédommagement.

Si la Compagnie sollicite une contribution financière de la part du public, elle lui sera entièrement acquise.

MIMA

MARIONNETTE
ACTUELLE

La participation au festival en tant que compagnie OFF, implique l'acceptation de cette charte dans son intégralité.

Fait le _____ 2022, à _____

Nom de la compagnie/artiste :

Nom du responsable signataire de la charte :

Signature et cachet de la compagnie avec la mention manuscrite « lu et approuvé ».

FILENTROP

Association FILENTROPE - 6 rue vigarozzy, 09500 Mirepoix - tel : 05.61.68.20.72 - mail : mima@artsdelamarionnette.com

N° SIRET : 403 826 936 00045 / Code APE : 9001Z / LICENCES : L-R-20-3633 / L-R-20-3634